

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 AVRIL 2009

Présents : Mme FERNANDEZ DE RUIDIAZ, M. MONFRAY, Mme GRUEL, M. LEVASSEUR, Mme DE YOUNGMEISTER, M. BATTESTI, Mme BOURCHET, Mme DIDELOT, Mme KINGUE-EKWALLA, Mme ARNAUD, Mme LEVIEUX, Mme BOUBY, M. LEBAS, M. DESPOUY, M. REUBRECHT, M. GIOVANNACCI, M. ARFI, M. DESAULLE, Mme MANANDHAR, M. BARRANCO, M. PHILIPPE, Mme BERSEILLE, Mme HEBACKER, M. LALANNE, M. GRUBER, M. GROISELLE, M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA

Absents, excusés, représentés : M. TRON représenté par M. MONFRAY(à partir de 21 h 30), M. PRIVAT représenté par Mme DE YOUNGMEISTER (Départ à 21 h 30, retour à 22 h 30), M. EL KHABLI représenté par M. BARRANCO, Mme ADELAIDE représentée par Mme FERNANDEZ DE RUIDIAZ, Mme KOTAS représentée par Mme GRUEL, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, Melle HURTADO représentée par M. BONSIGNORE

Secrétaire : M. LALANNE

M. le Maire souhaite la bienvenue à Madame HEBACKER, nouvelle conseillère municipale.

M. le Maire aborde l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND CONNAISSANCE

- des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation.

DELIBERATION 09 04 24 - délégation de compétences au Maire en vertu de l'article L2122-22du code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire :

Cette délibération permet au Maire, sur autorisation du conseil municipal, de procéder par décision sans nécessité de délibérer lors de la passation de marchés publics. Cette disposition nous permettra donc de faire plus vite et réaliser plus vite. En contrepartie, je m'engage à informer systématiquement le conseil municipal des décisions qui seront prises et à vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 29 voix POUR

2 CONTRE : M. BONSIGNORE est contre le fait d'être dispensé de passer une délibération au conseil municipal, Melle HURTADO représentée par M. BONSIGNORE

4 Abstentions : M. GRUBER, M.GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, Mme SOROLLA.

CHARGE Monsieur Le Maire par délégation de pouvoir et pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

PRECISE que cette délégation est prise en lieu et place de celle accordée par la délibération n°08 03 39 au point 3 qui prévoyait que « *Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :*

3- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget»

M. le Maire

Le débat de ce soir doit nous conduire à étudier puis à adopter le budget pour l'année 2009. Je vais dans un premier temps présenter ce budget dans le cadre d'une déclaration de politique générale puis il vous sera

exposé de manière plus détaillée par mes adjoints.

Le budget 2009 s'inscrit dans la logique de ce que nous essayons de faire depuis plusieurs années en insistant sur l'investissement et en évitant tout dérapage dans les dépenses de fonctionnement. Mais il s'agit aussi d'un budget qui s'inscrit dans un contexte de crise. Il était évident qu'il y aurait nécessité d'ajuster le budget en fonction des événements qui, tant sur la scène nationale que sur la scène internationale, entraînent des répercussions lourdes. Cette crise a directement impacté la commune sur plusieurs terrains, notamment dans le domaine social. Nous avons aujourd'hui, dans l'élaboration de ce budget, un impératif primordial qui est de porter concours et aide à toutes celles et ceux qui en subissent les effets.

Nous avons pris immédiatement, au niveau de la communauté d'agglomération, toute une série de mesures pour intervenir dans le domaine économique et social. Cela s'est fait en particulier, à mon initiative, dans le domaine économique, dès le mois de janvier de cette année, par la mise à disposition, pour chacune des trois communes, d'une ligne de crédit de 100 000€ ayant comme objectif d'aider les entreprises rencontrant de gros problèmes de trésorerie. Cette initiative a porté ses fruits puisque, dès le mois de février, une entreprise draveilloise de travaux publics de 25 salariés s'est retrouvée en situation d'autorisation de découvert diminuée de moitié, entraînant une menace de fermeture. Draveil a donc été la première commune à faire jouer cette clause de disponibilité des 100 000€. Nous l'avons fait avec le concours et l'aval de la Trésorerie ainsi que des services de la préfecture, et avec la coopération du médiateur du crédit (nouvelle institution créée dans le cadre du plan de relance gouvernemental).

Aujourd'hui, l'entreprise est en situation de continuer son activité alors qu'elle était menacée, il y a quelques semaines encore. Je mets cet exemple en exergue car c'est la première illustration du signe sous lequel je place ce budget : celui qui fait de la priorité de l'emploi, de la priorité sociale, une donnée incontournable.

Pour celles et ceux qui s'inquiétaient de savoir s'il était opportun d'agir ainsi, puisque ce sont les Régions qui disposent, en fait, de la compétence économique directe, je tiens à souligner que tout cela a été fait en parfait accord avec le Préfet, le Trésorier Payeur Général et les services du Ministère qui ont répondu à l'appel que je leur lançais.

Toujours dans cette optique, j'ai donné comme instruction à l'ensemble des services de la commune et de la communauté d'agglomération d'utiliser toutes les clauses permettant la mise en œuvre des nouvelles mesures de simplification du code des marchés publics.

En troisième point, j'ai demandé à ce que des mesures soient prises afin de pouvoir abonder le budget consacré à l'aide sociale. Vous avez voté, lors du dernier conseil municipal de l'année 2008, un premier abondement de 15 000€ pour répondre aux demandes d'aides qui nous parvenaient et qui, aujourd'hui encore, ne cessent de croître tant au sein du CCAS qu'au niveau de la Maison Départementale des Solidarités. Dans le budget qui va vous être présenté, il vous sera proposé une augmentation de la participation au CCAS d'environ 15% par rapport au budget 2008.

A ces mesures d'ordre économique et social s'ajouteront des mesures d'accompagnement pour les familles puisqu'un rehaussement de la dotation par élève scolarisé de 31€ à 34€ est aussi proposé, soit près de 10% d'augmentation.

Si ce budget intègre la crise, il conserve aussi la logique des exercices précédents : soit un maintien de la maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré une augmentation globale des dépenses réelles de 2,7% au niveau du personnel. En effet, cette augmentation est principalement liée à l'ancienneté du personnel. La seule augmentation de la valeur du point d'indice de 0,80% se traduit sur le budget de la commune par une charge qui est de 118 000€ supplémentaires pour l'année. A cela, il faut ajouter un versement de 68 000 € au fonds d'insertion des handicapés et le recrutement d'une dizaine de CAE (personnes en contrat aidé).

En dehors des charges de personnel, la crise est venue impacter les dépenses de fonctionnement puisque nous avons subi plusieurs augmentations : celles du pétrole et du gaz, mais aussi celle du coût des denrées alimentaires que nous n'avons pas souhaité reporter sur les tarifs des cantines.

Enfin, les effets de la crise se sont aussi répercutés sur les recettes : le nombre d'opérations immobilières ayant fortement diminué, nous avons enregistré une baisse importante des droits de mutation. La somme perçue en 2008 est en baisse de 24% par rapport à 2007, soit une « perte » supérieure à 300 000 €. La commune retrouve ainsi une recette équivalente à celle qu'elle percevait en 2003 c'est à dire 400 000 € (somme inscrite en prévision sur 2009). Malgré cela, nos recettes réelles ont augmenté de 2,2% grâce à l'implication des services.

Face à cette situation, j'ai pris quelques décisions que je souhaite vous exposer :

- je vais faire jouer un des dispositifs inclus dans le plan de relance du gouvernement de décembre 2008, à savoir le doublement du FCTVA : ainsi nous toucherons en 2009 deux fois 900 000 € et en contre-partie, nous augmenterons notre niveau d'investissement. Je me suis assuré, par ailleurs, que cette mesure serait une mesure pérenne.
- par prudence, j'ai décidé de maintenir les provisions (3 163 000 €) pour les contentieux AVENANCE et UNIFERGIE même si une solution transactionnelle est à l'étude.

Cette année, plus que jamais, toute polémique sur une baisse des dotations de l'État n'a pas lieu d'être. Nous constatons une dotation forfaitaire qui augmente de 1,2% c'est à dire que nous sommes dans une perspective qui, pour l'année 2009, va se situer au dessus de l'inflation; nous percevons une DSU non seulement maintenue mais dont le produit est augmenté de 2%. Du côté de l'État nous n'avons donc pas, au moins pour cette année de déconvenue.

Du côté des collectivités territoriales, c'est exactement la situation inverse. Ainsi pour le contrat départemental communal : l'ancien contrat triennal permettait d'obtenir une subvention maximum de 3 753 000 €. Le nouveau contrat, prévu pour une durée de cinq ans, permettra d'obtenir une subvention maximum de 1 620 000 €, soit, à durée égale de contrat, une aide divisée par quatre.

D'autre part, l'ensemble des subventions départementales apportées aux communes pour la restauration du patrimoine est actuellement revu à la baisse : une nouvelle délibération en date du 23 mars 2009 diminue de manière drastique les subventions du Conseil Général dans ce domaine (initialement 450 000 € étaient attendus pour l'Église Saint-Rémi, ramenés aujourd'hui à 150 000 €, soit une participation divisée par 3).

Malgré ce contexte, les grosses dépenses d'investissement sont maintenues et le montant des dépenses d'investissement 2009 s'élève à 7 912 488 €.

- l'école de Mainville : investissement de 1 600 000 € cette année pour un coût global 6 478 000 € financé à 32% du montant HT soit 1 620 000 €).
- la chapelle Sainte Hélène : 520 000 € (coût global 620 000 € financé à 48% du montant HT, soit 252 000 €)
- l'église Saint Rémi et ses abords : 150 000 € pour la première phase (coût global prévisionnel 2 500 000 €)
- un effort tout particulier sera consacré aux travaux de voirie : rue du repos : 864 000 €, rue Pierre Brossolette (première tranche) : 500 000 €, rue de Paris : 1 000 000 €

En plus de ces grosses opérations d'investissement, nous avons prévu :

- des travaux de voirie (chaussées, trottoirs, sécurité et équipements...) : 400 000 €, en éclairage public et signalisation verticale : 470 000 €
- des travaux divers dans les écoles : 306 000 €
- des travaux bâtiments divers : 206 000 €
- une opération de réhabilitation et création de colombarium sur le cimetière de Sénart : 149 000 €
- et en matière d'équipement pour les services : acquisition de biens meubles (224 000 €) et informatique (334 000 €)

Nous sommes dans la logique d'un budget de priorité sociale avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement que je souhaite poursuivre avec rigueur. Nous sommes aujourd'hui une commune dont le taux d'endettement par habitant diminue. Il était de 823 €/hab fin 2008 contre 901 €/hab fin 2007. L'endettement moyen sur la strate, au niveau du département (fin 2007) est de 1 242 €/hab et au niveau national de 1 051 €/hab (fin 2006 – dernier chiffre connu). Nous parvenons donc à investir sans avoir recours à l'emprunt depuis trois années et donc à diminuer l'endettement de Draveil. Le montant de l'emprunt, de l'ordre de 1 700 k€, est nettement inférieur à l'encours du remboursement de la dette en capital qui lui est de 2 250 k€.

En matière de fiscalité, cela fait 5 années qu'il n'y a pas d'augmentation et il n'y en aura pas cette année. J'ai considéré que le contexte de crise ne me permettait pas d'accroître les impôts, alors même que, dans le Département, beaucoup de communes ont fait un autre choix.

Autre sujet : je souhaite revenir sur le forfait appliqué à la restauration scolaire. Une seule question mérite d'être retenue aujourd'hui quand le coût du repas est d'environ 6€50 et qu'il est facturé 2€50 : la décision à prendre est celle de savoir si on transfère une partie de la prise en charge fiscale vers les tarifs ce qui suppose la mise en place du quotient familial. La décision n'est pas encore prise mais c'est

le seul sujet qui reste encore d'actualité aujourd'hui. On a d'ailleurs reçu 150 lettres de parents d'élèves sur ce sujet. En réalité, il nous appartiendra de maintenir une meilleure gestion des dépenses de fonctionnement sur des postes comme celui-là, c'est évidemment ce que nous continuerons à faire.

Il nous appartiendra également de rationaliser l'utilisation du patrimoine communal. Nous disposons actuellement d'environ 75 000m² alors que 60 000m² pourraient suffire. Certaines opérations ont déjà été lancées comme la rationalisation du centre administratif. Celle du château de Villiers n'est pas terminée. Si le début de l'opération a été financée sur la réserve parlementaire, une seconde opération de réhabilitation peut être envisagée sur le second étage inutilisé aujourd'hui.

D'autres opérations immobilières, actuellement en cours de gestation, feront l'objet d'une présentation lors d'un prochain conseil municipal. Il en sera ainsi pour :

- le dossier concernant la réhabilitation du site « hôpital Joffre », opération lourde qui devrait comprendre la construction de logements avec une part de logements sociaux.

- le projet de re-conventionnement de certains patrimoines sociaux. Je fais ici allusion à la société ICADE qui souhaite vendre l'ensemble de son patrimoine immobilier de 700 logements. Une réflexion est à mener car si l'intérêt de la ville est de rester au dessus du seuil de 20% comme le préconise l'article 55 de la loi SRU, il faut également prendre en compte le système de surloyer qui pourra être appliqué. Certains pourraient supporter des augmentations de loyer pouvant les amener à une situation d'expulsion potentielle. Une réflexion est actuellement menée avec ICADE car il ne s'agit pas seulement d'un impératif budgétaire mais aussi d'un impératif social. Aujourd'hui nous sommes à 22% de logements sociaux, donc très proches du risque de rentrer dans la zone potentielle des pénalités.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan Local de l'Habitat, il est prévu, pour les 3 communes, la construction de 350 à 400 logements sociaux supplémentaires d'ici 2014.

Nous continuerons également notre politique de rationalisation du patrimoine sur la base de quelques cessions ponctuelles : la cession ARC est en cours de réalisation, celle du Pavillon Millet est réalisée. En revanche, rien n'est encore décidé pour la Maison des Sociétés ou pour le 75 Bd du Général de Gaulle. J'attire votre attention sur le fait que la réhabilitation de ces bâtiments nécessiterait de tels travaux qu'il me paraîtrait décalé d'en faire supporter le coût au budget communal au regard de tout ce que nous avons à réaliser.

Avant de quitter la séance pour raison personnelle, je remercie mon équipe de m'avoir aidé à bâtir le budget qui va vous être présenté en section de fonctionnement à 35 501 705 €, en section d'investissement à 16 056 068 € (dont 10 310 646 € de nouveaux crédits) pour un total de 51 557 774 €. Je voulais vous indiquer que l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement est estimé à 2 916 723 € avec les dotations d'amortissements et les reprises sur amortissement pour 640 318 € et le prélèvement pour 2 276 404 €. Notre autofinancement permet de financer très largement le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements. Quant à l'emprunt, il est en équilibre à 1 718 570€. Il est donc très inférieur également au remboursement du capital de la dette qui s'élève à 2 257 707€.

Monsieur le Maire et Monsieur PRIVAT quittent la séance.

M. le Maire donne pouvoir à M. MONFRAY et M. PRIVAT donne pouvoir à Madame de YOUNGMEISTER.

Madame DE RUIDIAZ préside alors la séance.

Monsieur LEVASSEUR propose aux membres du conseil municipal d'intervenir suite à la présentation du budget.

M. BONSIGNORE

Le budget primitif 2009 proposé ce soir se situe effectivement dans un contexte économique, social et politique particulièrement difficile.

La crise financière et la récession économique qui en découle, impactent les citoyens mais aussi les finances de la ville dès cette année.

Les craintes et les difficultés que j'avais identifiées lors du débat d'orientation budgétaires, se confirment et s'amplifient.

Le gouvernement a enfin reconnu que notre pays entrait en récession et aucune perspective de sortie de cris

n'est envisagée pour cette année.

Les licenciements et les mesures techniques de travail partiel se multiplient. Les prévisions du chômage sont sans cesse corrigées à la hausse.

Les revenus et les conditions de vie de la très grande majorité des Français sont lourdement affectés ; les inégalités économiques et sociales s'accroissent, fragilisant encore un peu plus ceux qui sont déjà très éprouvés par la détérioration générale du pouvoir d'achat.

C'est d'ailleurs dans ce contexte que l'équipe de Droite de Draveil a brandi aux parents la menace du quotient familial en la présentant comme une mesure de justice sociale – qui plus est réclamée par la Gauche, mais qui cache en fait une idée simple : ponctionner davantage ceux qui, à leurs yeux, ont encore le privilège d'avoir un salaire. Que l'on ne compte pas sur nous pour faire écho à cette manœuvre grossière !

Devant cette situation économique, conséquence directe des politiques libérales de déréglementation, le gouvernement ne répond qu'en injectant des milliards aux banques, sans véritable contrôle de l'utilisation des fonds publics, ni contrepartie formelle en matière de rémunération perçue par les dirigeants et grands actionnaires des entreprises financières.

Il reste sourd face aux revendications sociales, largement portées par des millions de français le 19 mars dernier, et aux mouvements sociaux. Il ne joue plus son rôle de régulateur des solidarités territoriales et sociales et se décharge totalement de cette responsabilité sur les élus locaux.

La suppression de la Taxe Professionnelle, dans le plus grand mépris de la démocratie locale, réduira à néant le partage des fruits de la croissance et la contribution légitime des entreprises aux politiques locales, endiguant toute perspective et prévision pour les années futures.

Les décisions gouvernementales aggravent cette situation tant par la baisse des dotations aux collectivités que par les transferts de charges non compensés.

Au-delà du démantèlement et de la « casse » des services publics nationaux, l'accumulation des mesures prises par l'État au cours des trois dernières années (contingents incendie, normes en matière d'hygiène, d'environnement et de sécurité, impact des mesures Darcos sur l'organisation de nos services, passeports biométriques...) viennent grever le budget communal pour plus de 2 millions d'euros.

2 millions représentent près de 6% de notre budget de fonctionnement tous services confondus. Il a bien fallu les réduire ailleurs sur le budget.

On vous a parlé d'hôpital tout à l'heure : parlons alors de la loi BACHELOT qui leur réduit les crédits, et rappelons que le 7 avril, pour la énième fois, élus, personnels et habitants se mobilisent pour empêcher la fermeture de deux services à l'hôpital de Juvisy-sur-Orge.

La réforme de l'organisation territoriale est l'autre pilier des attaques que nous subissons.

Les propositions du rapport BALLADUR constituent un véritable coup d'état contre la démocratie locale et la décentralisation issue des lois progressistes de 1982.

La volonté est de réduire les maires et les élus à n'être plus que des courroies de transmission de l'État et des collecteurs d'impôts locaux.

Face aux attaques, aux dangers des politiques et des projets gouvernementaux qui s'affichent, j'appelle comme de nombreux autres élus locaux de gauche mais aussi de droite non UMP, au débat et à la lutte.

Dés l'annonce de la suppression de la taxe professionnelle, toutes les grandes associations d'élus ont réaffirmé la nécessité d'un lien fort entre les territoires et les entreprises.

Les personnels municipaux de nombreuses villes se sont mobilisés pour sensibiliser la population sur les risques qui pèsent sur le service public municipal et sur leurs emplois. A Draveil, ils ont été nombreux à manifester à Paris. J'étais à leurs côtés.

Cette riposte qui grandit, s'inscrit en convergence avec les exigences portées par le mouvement social lui aussi grandissant, pour les salaires, l'emploi, les services publics. Après celle du 29 janvier, la journée nationale de grèves et manifestations du jeudi 19 mars a montré le rejet de cette politique qui privilégie la finance internationale et les plus riches au détriment de l'emploi et des conditions de vie des populations.

Le recul sur la réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine et la temporisation dans la mise en œuvre des réformes scolaires et universitaires démontrent que la mobilisation peut contraindre le gouvernement à revenir sur ses projets, à mettre en œuvre d'autres politiques.

Tout en continuant la lutte, il est de notre responsabilité de nous prononcer sur le budget présenté au vote du conseil municipal de ce soir.

Ce budget, comme je l'indique depuis des années n'est pas celui que nous voulons, ni celui auquel aspirent les habitants et les salariés. Il y manque plus de 3 millions d'euros.

A l'opposé des politiques impulsées par le gouvernement de droite, les familles de Draveil expriment leur attachement à la justice sociale, à la protection des plus modestes, à un enseignement de qualité pour tous, à la réussite de chacun, notamment des jeunes, au développement équilibré du territoire.

J'ai rencontré par 2 fois le cabinet de la Ministre Fadela AMARA, fait des propositions concrètes (que j'ai évoquées lors du conseil municipal sur le DOB en février) chiffrées et réalistes. Le cabinet du Ministre m'a déclaré se rapprocher, comme il est d'usage, de la municipalité de Draveil pour étudier leur mise en œuvre. Depuis, rien! On peut se poser la question : pourquoi ?

Le budget 2009 que la Droite présente ce soir ne préserve pas le cœur de notre service public.

Au niveau du personnel, la hausse budgétaire n'est que de 0,9 %, alors que le GVT est supérieur à 2%. J'en déduis, et personne n'a osé me contredire à la commission des finances de lundi, qu'il y a baisse dans l'emploi communal, dans le service public !

Au niveau des axes politiques :

- Aucune ambition en matière de développement diversifié, durable et maîtrisé qui aurait pu se concrétiser entre autres:

- à travers l'adhésion de Draveil au syndicat d'étude de Paris Métropole (et pas seulement la communauté d'agglomération, ce qui éloigne Draveil de fait).

- par des actions en faveur du développement économique et de l'emploi, par le renforcement des dispositifs de protection et d'amélioration de l'environnement.

- par l'amélioration des transports collectifs.

- Pas de volonté de consolider Draveil comme ville attractive et à taille humaine se traduisant par la poursuite des efforts pour défendre et promouvoir le logement social, empêcher sa vente (comme à Villiers en ce moment), exiger un re-conventionnement et déclarer Draveil territoire hors SLS (surloyer) comme le permet un article de la loi BOUTIN

- Aucune détermination à accompagner « la réussite de tous les habitants » par l'amélioration des conditions d'accueil dans de nombreux équipements municipaux, la construction du stade nautique avec la Communauté d'Agglomération (une vraie arlésienne), par la consolidation des initiatives festives et citoyennes au cœur des quartiers et des activités culturelles. Au lieu de cela, tout est fermé aux Bergeries depuis plusieurs semaines.

- Aucun souhait de construire une ville avec et pour tous par le maintien de l'ensemble de nos services publics municipaux, ou le développement du centre de santé par son transfert à la communauté d'agglomération (toujours 38 000 euros : ridicules pour un an de fonctionnement !)

- Une ville pour tous ; Par l'accroissement du Budget vacances (aujourd'hui désuet) alors que les frais d'études, à des cabinets privés, mais aussi les frais de déplacement des élus, augmentent sensiblement. Par l'amélioration, la transformation concertée des modalités de notre soutien au mouvement associatif et sportif, la consolidation d'actions contre toutes les formes de discriminations, qui s'appuieraient sur nos structures de proximité.

- Enfin, aucune démarche de démocratie participative pour chacun de nos projets et actions nouveaux, afin que leur élaboration s'effectue dans la concertation et l'implication du plus grand nombre.

Pour conclure :

Mesdames et Messieurs, les priorités budgétaires que nous estimons devoir être mises en avant pour 2009, et que je présentais au débat d'orientation budgétaire, ne se retrouvent nullement dans ce projet de budget 2009.

Pourtant, comme vous pouviez le constater elles étaient chiffrées, crédibles, applicables sans hausse d'impôts, si la volonté politique les accompagnait.

Elles traduisaient une vraie orientation sociale, une véritable ambition de progrès pour notre ville.

La droite choisit, comme à son habitude, de gérer la crise sans interpellier les responsables ; l'État UMP et son président aux ordres des grands actionnaires.

Elle choisit de réaliser des effets de balancier pour équilibrer tant bien que mal son budget. Elle n'a pas répondu à ma proposition de demander une meilleure solidarité intercommunale via l'attribution de compensation de la Taxe Professionnelle, qui aurait pu être revue à la hausse pour Draveil, ce qui n'est pas le cas.

Elle n'a surtout pas choisi de mobiliser élus, personnels et habitants pour réclamer que l'État récupère les milliards des banques pour les rendre aux communes, c'est à dire aux familles, à vous, à nous tous.

La Gauche de Draveil, présente ce soir, ne baissera pas pour autant les bras.

Quand à votre budget, ce n'est qu'un état des lieux en fonctionnement, et la mise en œuvre des travaux d'entretien que toute municipalité doit assurer. Il n'y a aucun intérêt à le voter.

M. GROISELLE

Il y a 13 mois, vous étiez élu par les draveillois sur la base de propositions différentes des nôtres. Aussi, il est évident que nous ne retrouvons pas nos choix au niveau du budget, nous ne le voterons donc pas, nous ne sommes pas sur les mêmes valeurs.

Pour répondre à l'intervention relative à la baisse des subventions régionales et du conseil général, je souhaite rappeler que M. Berson, Président du Conseil Général, demande depuis 3 ans que les transferts de charges de l'État soient accompagnés des compensations financières correspondantes.

En ce qui concerne le personnel, je m'aperçois que sur 3 mandatures, on est à 37% de personnels non titulaires. Au regard de l'augmentation de l'indice du point évoqué précédemment, je comprends mieux les choix qui sont faits en terme de recrutement. Je trouve cela dommage car on remarque aussi une baisse du personnel et donc une baisse de la qualité du service public offert aux draveillois.

Il est également regrettable que des collectivités locales interviennent pour aider les entreprises en difficultés quand c'est à l'État de le faire.

Je souhaite également dire que le commerce local ne se porte pas bien, une nouvelle boulangerie vient de fermer. Le boulanger ayant pris sa retraite, il n'a pas trouvé de repreneur. Des commerçants sur la place sont en grandes difficultés, certains ont reçu un courrier de leur banque leur indiquant que s'ils finissaient leur exercice en négatif, ils perdraient leur autorisation de découvert. Il y a peut être une rencontre à organiser avec les banques draveilloises. En 2009, Draveil risque de voir un certain nombre de petits commerces ou petites entreprises baisser rideau. Il est important de le dire et d'essayer de faire quelque chose car à chaque fois c'est un service de proximité de perdu.

On ne peut pas parler de Draveil sans parler de la casse faite par l'État : la réforme et la privatisation de la poste conduisent à une situation dramatique. A Draveil, certains jours le courrier n'est pas distribué et pas seulement pour des raisons de grève, on nous renvoie aussi sur des services privés. Je me demande comment une personne âgée sans voiture peut aller chercher un colis à Orly.

Nous ne sommes pas pour l'augmentation des impôts, mais quand l'on considère l'état de la voirie, les problèmes en matière de logement social, il y a des discussions à avoir. On ne peut pas dire aujourd'hui « je n'augmente pas les impôts » car le jour où il faudra faire de gros travaux et de gros investissements, les draveillois devront alors supporter une augmentation conséquente. L'argument de la maîtrise du budget ne peut justifier aujourd'hui que l'on n'augmente pas les impôts.

Mme SOROLLA

Pour ma part, je m'abstiendrais sur la totalité du budget 2009 et du compte de gestion 2008 dans la mesure où l'ensemble des factures émises par tous les services de la Ville ne m'ont pas été mises à disposition comme je l'avais demandé. Je souhaite savoir comment les élus de l'opposition doivent procéder pour voir les factures et je dois vous exprimer mon mécontentement quant aux réponses qui m'ont été apportées par les services.

M LEVASSEUR souhaite apporter certains éléments de réponse :

Élu depuis 1983, je me suis, lors de mon arrivée, heurté à la difficile compréhension de la mécanique budgétaire. Aussi, je vous invite à suivre une formation pour comprendre comment fonctionne un budget. Il

faut comprendre la mécanique budgétaire qui répond à un certain formalisme que sont les règles de la comptabilité publique. Par ailleurs, votre demande, madame, telle qu'elle est formulée est totalement irréaliste. Dans une mairie comme celle de Draveil, qui gère un budget de 50 millions d'euros tant en recettes qu'en dépenses, il n'y a pas un seul euro qui ne fasse pas l'objet d'une écriture à l'intérieur d'un acte ou d'un mandat. Le service financier gère environ 20 000 titres par an. Il serait préférable de mieux cerner votre demande. Si vous avez des interrogations particulières, vous pouvez interroger le service financier sur ces points précis, il vous répondra.

L'adhésion au syndicat « Paris Métropole » a effectivement été actée au niveau de la communauté d'agglomération.

En ce qui concerne le choix de ne pas augmenter les impôts locaux, c'est effectivement une volonté politique délibérée. La fiscalité d'une commune est étroitement liée aux choix politiques qui sont faits. Nous avons donc fait le choix de ne pas augmenter les impôts locaux tout en assurant une bonne maîtrise des dépenses et de la dette et en maintenant un niveau d'investissement conséquent.

M. MONFRAY souhaite apporter les précisions suivantes en réponse à l'intervention de M. BONSIGNORE :

- concernant l'emploi à la mairie de Draveil, la masse salariale est constante avec une pyramide des âges modifiées. Il y a eu à la fois de nombreux départs en retraite et l'embauche de personnels plus jeune. Aussi, dans la mesure où la charge salariale est constante, il est faux de dire qu'il y a moins de personnels à la mairie de Draveil.
- La stabilité de l'impôt n'est pas chose facile : nous aurions eu, cette année, beau jeu de les augmenter mais cela nous paraissait inacceptable. Nous avons pu bénéficier du plan de relance et de maintien de nos dotations suite aux démarches entreprises par M. Le Maire et d'autres élus ce qui nous permettra de maintenir le niveau de nos investissements conformément à notre programme.
- En réponse à Madame SOROLLA, je vous confirme que votre demande a bien été prise au sérieux et vous propose de vous référer au compte administratif (page 52 à 56 des lignes budgétaires sont développées et si parmi celles-ci, certaines vous intéressent vous pouvez demander les factures correspondantes).

M. GRUBER

L'impôt me semble être une question de solidarité entre tous les draveillois et cette solidarité pourrait s'exprimer au travers du quotient familial. C'est un débat que je suis prêt à relever.

Je suis d'accord avec le fait qu'il y a des moments où il convient de ne pas augmenter les impôts mais il faut aussi raisonner par rapport à la société que nous construisons.

Où est, aujourd'hui, la réponse de la Ville de Draveil aux questions environnementales ou sociales ?

Où est la réponse de la Ville de Draveil aux problèmes liés à la santé, à la capacité des enfants à maîtriser leur scolarité ?

C'est sur ces points que l'on peut voir la valeur d'un budget. Quand je vois la faiblesse des budgets culturels et sportifs au regard du budget des affaires scolaires, je m'aperçois, avec regret, que sous prétexte qu'il faut faire des économies on abandonne tout un pan de l'éducation. L'important, ce n'est pas le draveillois qui paie ses impôts mais le développement de l'enfant en marche vers son avenir.

Par exemple, j'aimerais qu'un jour, on s'interroge sur le coût de la « voiture » dans le budget communal. Il ne s'agit pas de dire qu'il faut supprimer la voiture mais que l'on ait une réflexion sur l'argent consacré à certaines dépenses en matière de voirie au détriment d'autres secteurs. Je regrette de ne pas retrouver dans le budget la prise en compte de cet aspect environnemental.

A propos des deux cessions qui sont programmées, celle de la rue de Oiseaux me semble astucieuse; pour celle du 93 avenue E. Delacroix, il aurait été préférable de geler cette réserve foncière de façon à anticiper les futurs besoins du groupe scolaire du Belvédère.

En tant qu'élu, on a le devoir de se projeter dans l'avenir et ne pas toujours mener une réflexion à court terme.

Mme GRUEL

Je vous rappelle qu'à Draveil, nous disposons d'un théâtre, d'un café-cultures, d'une bibliothèque, d'une CDthèque, d'un lieu d'exposition au sein du château de Villiers, d'un conservatoire qui propose de la musique, du théâtre et du chant. Ces équipements proposent chaque année un programme conséquent,

sont ouverts à tous les publics et reçoivent régulièrement les classes des écoles. J'ajoute que le théâtre est presque exclusivement réservé aux jeunes pendant le mois de juin (fête de la Danse, spectacle des écoles.....). Sur le plan culturel, la Ville me paraît bien dotée et Il faut ajouter à cela les subventions municipales versées à certaines associations.

M. BATTESTI

J'ai fait le choix, au cours du précédent mandat, de proposer des actions multisports en milieu scolaire animées par des animateurs sportifs. Cela est suffisamment rare pour être souligné.

Par ailleurs, nous avons mis en place un planning « piscine » pour les écoles avec pour objectif que tous les enfants sachent nager avant leur entrée en sixième ce qui est une ambition municipale.

L'effort accompli ces dernières années en matière de réhabilitation des équipements sportifs a été important. Par ailleurs nos associations sont sérieuses en terme d'encadrement et aujourd'hui nous attirons de plus en plus de personnes extérieures à la commune. Nos équipements tournent à plein régime de 7h30 le matin à 23h le soir, 7 jours sur 7.

M. BONSIGNORE

Je tiens à préciser mon propos selon lequel il est facile de choisir de ne pas augmenter les impôts vu le contexte de crise existant et qu'il aurait sans doute été moins facile de faire un autre choix. Pourtant certaines communes l'ont fait en mettant en place une concertation avec les habitants pour décider d'une augmentation des impôts. En effet, une augmentation concertée peut être acceptable si cela permet aux habitants de bénéficier de services publics supplémentaires.

DELIBERATION N° 09 04 14 - Compte Administratif 2008

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Par 28 voix POUR

6 Abstentions : M. GRUBER, M.GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, Mme SOROLLA, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée par M. BONSIGNORE

M. TRON ne prend pas part au vote.

ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2008, arrêté comme suit :

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>
Dépenses cumulées	14 319 081,03 €	28 968 272,35 €
Recettes cumulées	13 605 015,49 €	35 043 130,73 €
Résultat (avec restes à réaliser)	-714 065,54 €	6 074 858,38 €

DELIBERATION N°09 04 15 - Compte de Gestion du receveur 2008

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Par 34 voix POUR

1 Abstention : Mme SOROLLA

ADOPTE le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2008 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2008.

DELIBERATION N°09 04 16 - Affectation des résultats 2008

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Par 29 voix POUR

6 Abstentions : M. GRUBER, M.GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, Mme SOROLLA, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée par M. BONSIGNORE

DECIDE d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur du besoin de financement de la section d'investissement, soit 714 065,54 €, au compte 1068 « excédents de fonctionnent capitalisés ».

DECIDE d'inscrire la différence en recettes de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de de fonctionnement » à hauteur de 5 360 792,84 €.

	2008
résultat de fonctionnement	
A recettes totales de fonctionnement (titres émis)	32 063 394,78
B dépenses totales de fonctionnement (mandats émis)	28 968 272,35
C résultat de fonctionnement de l'exercice	3 095 122,43
D résultat de fonctionnement antérieur reporté	2 979 735,95
E résultat de fonctionnement global (C+D)	6 074 858,38
D résultat d'investissement	
E solde d'exécution d'investissement (001)	-4 404 803,75
F recettes réelles d'investissement (titres émis)	5 466 707,65
G 1068(année antérieure ligne O)	3 149 560,89
H dépenses réelles d'investissement (mandats émis)	7 642 774,61
I solde d'exécution d'investissement (F+G-H)	973 493,93
J solde d'exécution global (E+J)	-3 431 309,82
K restes à réaliser en recettes N (engagements)	4 988 746,95
L restes à réaliser en dépenses N (engagements)	2 271 502,67
M solde des restes à réaliser d'investissement (K-L)	2 717 244,28
N besoin de financement de la section d'investissement (J+M)	-714 065,54
O affectation à la section d'investissement (1068)	714 065,54
P affectation à la section de fonctionnement (002) (E-O = E+N)	5 360 792,84

DELIBERATION N° 09 04 17 - Vote des taux d'imposition 2009

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Par 29 voix POUR

6 Abstentions : M. GRUBER, M.GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, Mme SOROLLA, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée par M. BONSIGNORE

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2009 comme suit :

	Taux 2008	Taux 2009	Bases 2009	Produit 2009
TH	14,85 %	14,85 %	44.175.000 €	6.559.988 €
FB	15,30 %	15,30 %	30.187.000 €	4.618.611 €
FNB	37,41 %	37,41 %	88.300 €	33.033 €
			Produit fiscal =	11.211.632 €

DIT que le présent produit ne prend pas en compte la participation du SIARVSG fiscalisée pour un montant de 575 671 € pour 2009.

DELIBERATION N° 09 04 18 - Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2009

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Par 31 voix POUR**1 Abstention : Mme SOROLLA**

3 CONTRE : M. GRUBER, M. BONSIGNORE considère que le taux aurait pu être baissé il a fait plusieurs propositions dans ce sens durant diverses réunions, Melle HURTADO représentée par M. BONSIGNORE

FIXE les taux de TEOM pour l'année 2009 comme suit :

	Taux 2008	Taux 2009	Bases 2009	Produit 2009
Taux Plein	10,58 %	10,58 %	11 715 246 €	1 239 473 €
Taux Réduit	8,65 %	8,65 %	19 437 337 €	1 681 329 €
			Produit fiscal =	2 920 802 €

DELIBERATION N° 09 04 19 - Vote du Budget Primitif 2009

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2009 qui s'équilibre en recettes et en dépenses dont le détail des votes par chapitre suit :

- section de fonctionnement : 35 501 705,74 €
- section d'investissement : 16 056 068,61 €
- total général : 51 557 774,35 €

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Vote</i>
INVESTISSEMENT			
Chapitre 20	656 882,21 €		29 voix POUR 4 CONTRE : M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée par M. BONSIGNORE 2 Abstentions : M. GRUBER, Mme SOROLLA
Chapitre 204	30 000,00 €		29 voix POUR 4 CONTRE : M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée par M. BONSIGNORE 2 Abstentions : M. GRUBER, Mme SOROLLA
Chapitre 21	2 258 473,01 €		29 voix POUR 4 CONTRE : M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée par M. BONSIGNORE 2 Abstentions : M. GRUBER, Mme SOROLLA
Chapitre 23	4 967 133,00 €		29 voix POUR 4 CONTRE : M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée par M. BONSIGNORE 2 Abstentions : M. GRUBER, Mme SOROLLA
Chapitre 16	2 398 158,00 €		29 voix POUR 4 CONTRE : M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée par M. BONSIGNORE 2 Abstentions : M. GRUBER, Mme SOROLLA
Chapitre 16		1 718 570,00 €	29 voix POUR 6 Abstentions : M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée par M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 13		2 020 364,50 €	29 voix POUR 6 Abstentions : M. GROISELLE, Mme FREDONIE

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Vote</i>
			représentée par M. GROISELLE, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 10		2 071 500,00 €	29 voix POUR 6 Abstentions : M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 27		2 667,86 €	29 voix POUR 6 Abstentions : M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 024		1 623 430,00 €	29 voix POUR 6 Abstentions : M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 021		2 276 404,84 €	29 voix POUR 6 Abstentions : M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
Chapitre 040	42 609,90 €		29 voix POUR 4 CONTRE : M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée par M. BONSIGNORE 2 Abstentions : M. GRUBER, Mme SOROLLA
Chapitre 040		640 318,92 €	29 voix POUR 6 Abstentions : M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
TOTAL	16 056 068,61 €		29 voix POUR 4 CONTRE : M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée par M. BONSIGNORE 2 Abstentions : M. GRUBER, Mme SOROLLA
TOTAL		16 056 068,61 €	29 voix POUR 6 Abstentions : M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée M. BONSIGNORE, Mme SOROLLA
FONCTIONNEMENT			
Chapitre 011	7 816 988,98 €		Par 29 voix POUR 5 CONTRE : M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée M. BONSIGNORE, 1 abstention : Mme SOROLLA
Chapitre 012	16 359 700,00 €		Par 34 voix POUR 1 Abstention : Mme SOROLLA
Chapitre 65	2 826 093,00 €		Par 32 voix POUR 2 CONTRE : M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée par M. BONSIGNORE 1 Abstention : Mme SOROLLA

	Dépenses	Recettes	Vote
Chapitre 66	1 155 200,00 €		Par 29 POUR 4 Abstentions : M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, M. GRUBER, Mme SOROLLA 2 CONTRE : M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée M. BONSIGNORE,
Chapitre 67	1 264 000,00 €		Par 29 voix POUR 5 CONTRE : M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée M. BONSIGNORE, 1 abstention : Mme SOROLLA
Chapitre 68	3 163 000,00 €		Par 29 voix POUR 5 CONTRE : M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée M. BONSIGNORE, 1 abstention : Mme SOROLLA
Chapitre 023	2 276 404,84 €		Par 29 voix POUR 5 CONTRE : M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée M. BONSIGNORE, 1 abstention : Mme SOROLLA
Chapitre 042	640 318,92 €		Par 29 voix POUR 5 CONTRE : M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée M. BONSIGNORE, 1 abstention : Mme SOROLLA
Chapitre 70		2 586 501,00 €	Par 29 voix POUR 5 CONTRE : M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée M. BONSIGNORE, 1 abstention : Mme SOROLLA
Chapitre 73		15 476 322,00 €	Par 29 voix POUR 5 CONTRE : M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée M. BONSIGNORE, 1 abstention : Mme SOROLLA
Chapitre 74		11 484 236,00 €	Par 29 voix POUR 5 CONTRE : M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée M. BONSIGNORE, 1 abstention : Mme SOROLLA
Chapitre 75		186 244,00 €	Par 29 voix POUR 5 CONTRE : M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée M. BONSIGNORE, 1 abstention : Mme SOROLLA
Chapitre 013		305 000,00 €	Par 29 voix POUR 5 CONTRE : M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée M. BONSIGNORE, 1 abstention : Mme SOROLLA

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Vote</i>
Chapitre 77		60 000,00 €	Par 29 voix POUR 5 CONTRE : M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée M. BONSIGNORE, 1 abstention : Mme SOROLLA
Chapitre 042		42 609,90 €	Par 29 voix POUR 5 CONTRE : M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, M. GRUBER, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée M. BONSIGNORE, 1 abstention : Mme SOROLLA

DELIBERATION 09 04 20 – Subventions aux associations

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, M. GRUBER ne prend pas part au vote pour l'association Transaide Draveil et l'amicale cartophile et numismatique.

DECIDE d'attribuer aux associations ne faisant pas l'objet de réserve une subvention pour l'exercice 2009 et dont la liste est annexée au budget primitif (B1.6).

DECIDE de conditionner à la production et à l'approbation par la ville des pièces manquantes aux dossiers de partenariat l'octroi d'une subvention aux associations faisant l'objet d'une réserve et dont la liste est annexée au budget primitif (B1.6).

Monsieur PRIVAT est de retour et préside la séance.

DELIBERATION 09 04 21 - Convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 34 voix POUR

1 Abstention : Mme SOROLLA,

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit **5 653 630 €**

DECIDE d'inscrire au budget de la ville de Draveil **7 912 488 €** (chapitres 20, 204, 21 et 23) de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de **40 %** par rapport au montant référence déterminé par les services de l'État ;

AUTORISE le maire à conclure avec le représentant de l'État la convention par laquelle la ville de Draveil s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

DELIBERATION 09 04 22 - Fonds de solidarité des communes de la région d'ile de france et dotation de solidarité urbaine 2008 : rapport

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 29 voix POUR

4 Abstentions : M. GRUBER, M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE, Mme SOROLLA,

2 CONTRE : M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée par M. BONSIGNORE

Explications de vote :

M. BONSIGNORE souligne qu'il est affecté sur la totalité des 2 dotations uniquement 38 894€ pour le centre de santé, et que ne pouvant approuver ce rapport il votera contre.

Mme SOROLLA décide de s'abstenir pour la même raison.

APPROUVE le rapport annexé à la présente délibération conformément à l'article

DELIBERATION 09 04 23 - Indemnités du conseil municipal au trésorier

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 34 voix POUR

1 Abstention : Mme SOROLLA

DÉCIDE de verser une indemnité de conseil au trésorier au taux maximum prévu par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983.

DELIBERATION 09 04 25 - Réserve parlementaire 2009

M. GRUBER :

Je souhaiterais savoir ce qu'il sera fait des anciens tatamis.

M. BATTESTI :

Ils seront mis à la disposition des écoles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'achat de 110 tatamis pour le dojo du gymnase de Mainville **SOLLICITE** du Ministère de l'Intérieur une subvention au titre de la réserve parlementaire, **DONNE SON ACCORD** sur le plan de financement.

DELIBERATION 09 04 26 - Commissions municipales : modification

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 33 voix POUR

2 Abstentions : M. GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE

DESIGNE Mme HEBACKER comme représentante titulaire du conseil municipal au sein des commissions suivantes :

- commission Petite Enfance
- commission Culture et loisirs, vie associative et communication
- commission mixte du centre d'animation sociale et culturelle
- conseil d'administration du collège Daudet (en tant que suppléante)

Pour toutes les autres commissions aucun changement n'a été apporté.

DELIBERATION 09 04 27 – Tarifs de location du Café-Cultures

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 30 voix POUR

2 Abstentions : M.GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE,

3 CONTRE : M. BONSIGNORE considère que le tarif horaire est trop élevé, **Melle HURTADO** représentée par **M. BONSIGNORE, M. GRUBER,**

ADOpte la tarification horaire pour les mises à disposition à titre onéreux du Café Cultures.

		Associations drapeilloises	Associations non drapeilloises	Sociétés
Hall + bar + salle	Entre 8h00 &	57,00 €	75,00 €	95,00 €

	18h00			
	Entre 18h00 & 2h00	90,00 €	120,00 €	152,00 €
Hall + bar	Entre 8h00 & 18h00	38,00 €	48,00 €	57,00 €
	Entre 18h00 & 2h00	60,00 €	75,00 €	90,00 €

DELIBERATION 09 04 28 – Tarifs concessions funéraires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 33 voix POUR

2 CONTRE : M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée par M. BONSIGNORE

APPROUVE les tarifs qui seront fixer à compter du 13 Avril 2009 :

Taxes

Inhumation ou scellement d'une urne	90,00 €
Caveau provisoire, par jour	3,50 €
Vacation de police	20,00 € (actualisable par arrêté du ministre en fonction de l'indice du coût de la vie INSEE)

Concessions :

15 ans	275,00 €
30 ans	550,00 €
50 ans	1 650,00 €

Perpétuelle :	5 710,00€
Droits d'enregistrement	+ 290,00 €

	= 6 000,00 €

Les taxes sont soumises pour les actes passés à compter du 1er janvier 2006 à un droit départemental de 3,60 %, à la taxe additionnelle communale de 1,20 % et à cette taxe budgétaire additionnelle de 0,20 % en sus, sont perçus des frais d'assiette et de recouvrement pour 2,5 % sur le montant du droit départemental :

Taxe d'enregistrement perçue au profit du département :	
3,60 % x 5 710 € = 205,56 € arrondi à	205,50 €
Taxe additionnelle communale :	
1,20 % x 5 710 € = 68,50 €	68,50 €
Frais d'assiette :	
2,50 % x 205,56 € = 5,14 € arrondi à	5,00 €
Taxe additionnelle perçue au profit de l'État :	
0,20 % x 5 710 € = 11,42 € arrondi à	11,00 €

Montant total des droits	290,00 €

DELIBERATION 09 04 29 - Cession : - parcelle ak 218 sise 36, rue des oiseaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la vente à Monsieur et Madame HABIL Nasser, demeurant 36 rue des Oiseaux, de la parcelle cadastrée AK 218, d'une superficie de 96 m², au prix de 13 000 euros HT, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes à intervenir qui matérialiseront cette cession (promesse de vente et vente),

DIT que cette cession sera constatée par acte notarié, **MANDATE** Maître VINCENT, notaire sis 110, bd du Général de Gaulle à Draveil 91210, afin de rédiger l'acte notarié y afférent.

DELIBERATION 09 04 30 – Cession : parcelle as 497p (lot a) sise 93 rue eugène delacroix

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 29 voix POUR

1 Abstention : Mme SOROLLA,

5 CONTRE : M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée par M. BONSIGNORE, M. GRUBER, M.GROISELLE, Mme FREDONIE représentée par M. GROISELLE,

APPROUVE la cession du terrain bâti sis 93, rue Eugène Delacroix, parcelle cadastrée AS 497p lot A) d'une superficie de 381 m², à Mlle DUBOILLE Séverine et M. HENRIQUES Antonio, demeurant à ATHIS-MONS – 91200, au prix principal de 211 500 euros, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou ses adjoints ayant délégation à signer tous actes à intervenir qui matérialiseront cette cession (promesse de vente – vente), **DIT** que la vente sera constatée par acte notarié, **MANDATE** Maître VINCENT, notaire sis 110, bd du Général de Gaulle à Draveil 91210, afin de rédiger l'acte notarié afférent.

DELIBERATION 09 04 31 - politique foncière 2008

PREND ACTE du bilan 2008 de la politique immobilière menée par la Ville.

DELIBERATION 09 04 32 - règlements de sinistres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les propositions d'indemnisations des sinistres de la compagnie d'assurance C.R.A.M.A. Paris Val de Loire, sise 161, avenue Paul Vaillant-Couturier à GENTILLY (94250) pour un montant de 499,63 euros et de la compagnie d'assurance MATMUT, sise 66, rue de Sotteville à ROUEN (76100) pour un montant de 818,50 euros.

DELIBERATION 09 04 33 - caisse nationale de l'assurance vieillesse : convention avec la ville pour l'aide à la personne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 32 voix POUR

3 Abstentions : Mme SOROLLA, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée par M. BONSIGNORE

DONNE SON ACCORD sur les termes de la convention à passer avec la CNAV Ile de France pour la prestation de Service d'aide à la personne. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DELIBERATION 09 04 34 - marchés publics : avenant n°1 au marché de fourniture de carburants automobile et domestiques, lot n°2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 33 voix POUR

2 Abstentions : M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée par M. BONSIGNORE

APPROUVE les dispositions de l'avenant N°1 relatif au marché de fourniture de carburants automobiles et domestiques, fioul domestique, huiles, graisses et autres fluides lot N°2 « livraison en station service », n°2008DL0811139A, **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant N°1 avec la société TOTAL France.

DELIBERATION 09 04 35 – MARCHES PUBLICS : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre relatif aux travaux de réhabilitation de la voirie et d'enfouissement de réseaux aériens avenue de paris, avenue krüger, rue du repos et aménagement d'un parking à l'angle de la rue du repos et de la rue p. brossolette lot n°1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 32 voix POUR

3 CONTRE : M. GRUBER, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée par M. BONSIGNORE

DONNE SON ACCORD sur l'avenant N° 1 du lot N°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation de la voirie et d'enfouissement de réseaux aériens avenue de paris, avenue krüger, rue du Repos et aménagement d'un parking à l'angle de la rue du Repos et de la rue p. Brossolette à passer avec le groupement solidaire, de ESE SARL et BEMO SARL, représenté par ESE SARL, mandataire du groupement, afin de fixer le coût prévisionnel des travaux et le montant du forfait définitif du maître d'œuvre.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant N° 1 du lot N°1 au marché de maîtrise d'œuvre,

DELIBERATION 09 04 36 – MARCHES PUBLICS : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre relatif aux travaux de réhabilitation de la voirie et d'enfouissement de réseaux aériens avenue de paris, avenue krüger, rue du repos et aménagement d'un parking à l'angle de la rue du repos et de la rue p. brossolette lot n°2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 32 voix POUR

3 CONTRE : M. GRUBER, M. BONSIGNORE, Melle HURTADO représentée par M. BONSIGNORE

DONNE SON ACCORD sur l'avenant N° 1 du lot N°2 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réhabilitation de la voirie et d'enfouissement de réseaux aériens avenue de paris, avenue krüger, rue du Repos et aménagement d'un parking à l'angle de la rue du Repos et de la rue p. Brossolette à passer avec le groupement solidaire, de ESE SARL et BEMO SARL, représenté par ESE SARL, mandataire du groupement, afin de fixer le coût prévisionnel des travaux et le montant du forfait définitif du maître d'œuvre et de modifier le programme des travaux, **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant N° 1 du lot N°2 au marché de maîtrise d'œuvre

DELIBERATION 09 04 37 - Création d'un poste de directeur de l'urbanisme et de l'aménagement

M. BONSIGNORE :

S'agit-il d'un poste de titulaire, contractuel ou un emploi spécifique ?

M. PRIVAT :

Il s'agit d'un poste de contractuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste de Directeur de l'urbanisme et de l'aménagement, **FIXE** sa rémunération sur la base du grade d'attaché territorial, indice brut 801, indice majoré 658.

DELIBERATION 09 04 38 – Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'adopter la modification du tableau des effectifs comme suit :

Créations :

- 2 emplois d'auxiliaires de puériculture de 1ère classe
- 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants

Suppressions :

- 1 emploi d'ingénieur principal
- 4 emplois d'auxiliaires de puériculture territorial de 2ème classe
- 2 emplois d'auxiliaires de soins 2ème classe

La séance du conseil est levée à 23 h 30

Georges TRON
Maire de Draveil

*Les délibérations et comptes-rendus sont consultables en Mairie, au
Secrétariat Général, aux heures d'ouverture des bureaux.*